3-4 JUIN 2026 – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARIS, FRANCE - BOD-2026-06-DOC 07 – POUR DÉCISION

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Remarques : Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés. Il est entendu que les responsables de la gouvernance peuvent distribuer ces documents aux membres de leurs groupes constitutifs, à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Principales questions à examiner :

- Lors de sa réunion de mai, le Comité exécutif (EXCO) a examiné les priorités du GPE en matière de performance de la directrice générale.
- Les membres approuvent les trois priorités et demandent des précisions sur l'objectif de reconstitution des ressources, la coopération ECW-GPE et la simplification du modèle opérationnel et de son impact sur les pays partenaires.
- Les membres ont demandé instamment au Secrétariat d'évaluer les compressions budgétaires affectant les compétences techniques et de définir des indicateurs clés de performance mesurables et axés sur les résultats. Il a été proposé d'inclure des objectifs de performance qui tiennent compte de l'évolution du paysage géopolitique et financier, ainsi que de l'évolution de l'environnement multilatéral et de la nécessité de contribuer aux réformes, à la coopération et à la rationalisation.

Objectif

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner les priorités du GPE proposées pour la période de juin 2026 à juin 2027 qui orienteront l'évaluation de la performance de la directrice générale, pour sa décision.

Décision recommandée

BOD/2026/06-XX — Priorités du GPE pour la performance de la directrice générale : Le Conseil d'administration :

1. Conformément au processus d'évaluation de la performance de la directrice générale (BOD/NO/2022/10-01), approuve les priorités définies dans l'annexe A du document BOD/2026/06 DOC 07 pour la période de juin 2026 à juin 2027.

Contexte et vue d'ensemble

1. Selon ce processus, la directrice générale définit les priorités pour l'exercice à venir (de juin à juin). Ces priorités se fondent sur le plan stratégique et sur les conclusions de l'évaluation de la performance de l'exercice précédent, en lien avec les indicateurs clés de performance (KPI).

2. À chaque réunion de juin, le Conseil est informé de l'évaluation de l'exercice précédent et la directrice générale soumet ses priorités annuelles à la décision du Conseil. Les priorités de l'exercice en cours (juin 2026 à juin 2027) sont présentées à l'annexe A. Les priorités de l'exercice précédent (juin 2025 à juin 2026) se trouvent à l'annexe B.

Annexe A – Priorités du GPE : juin 2026-juin 2027

Annexe B – Priorités du GPE : juin 2025-juin 2026

Annexe A – Priorités du GPE : juin 2026-juin 2027

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

(*Le présent document est rédigé dans le contexte de la Charte du GPE, qui définit un large éventail de rôles et de responsabilités pour la directrice générale du Secrétariat du GPE. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les activités à entreprendre en vertu des dispositions pertinentes de la Charte, mais plutôt de mettre en évidence les principales priorités de juin 2026 à juin 2027 de la directrice générale sur la base du plan de travail du Secrétariat pour l'exercice 2027).*

1. **Mener une campagne de reconstitution des ressources ambitieuse et couronnée de succès : faire du Sommet de l'éducation 2026 un moment décisif pour le financement durable de l'éducation**
 - S'adapter à l'évolution du contexte géopolitique et multilatéral : Contribuer activement à la réforme, à la coopération et à la rationalisation de l'architecture multilatérale de l'éducation, notamment par des activités de plaidoyer de haut niveau et une participation structurée dans les instances internationales pertinentes.
 - **KPI :** à la demande des bailleurs de fonds et d'autres partenaires, contribuer au dialogue sur les réformes multilatérales concernant l'architecture et le financement du secteur de l'éducation
 - Assurer le leadership d'un Sommet de haute visibilité qui transforme l'élan politique en engagements internationaux concrets et diversifiés.
 - **KPI :** Au moins 50 % de l'objectif de reconstitution des ressources garanti sous forme d'engagements d'ici le Sommet sur l'éducation de 2026, dont au moins 75 % du montant total des engagements constitués d'engagements pluriannuels de la part de nouveaux et d'anciens donateurs ainsi que de cofinanceurs ; Campagne GPE *Multiplier les Possibles* apporte une grande visibilité pour le GPE et l'éducation
 - Renforcer la capacité du GPE à mobiliser des ressources et à maximiser leur effet de levier ; et impulser l'élaboration de modèles de financement innovants.
 - **KPI :** diversification effective des sources de financement ; Fondation du GPE pleinement opérationnelle ; des modèles de financement durable prêts à être mis à l'essai.
 - Traduire la dynamique du financement national et les engagements des pays partenaires en engagements formalisés au Sommet et en progrès tangibles au niveau des pays.
 - **KPI :** engagements de financement national de plus de 40 pays partenaires reflétés dans les résultats du Sommet ; alignement renforcé entre les ressources nationales et les priorités nationales en matière d'éducation ; existence de plans nationaux visant à accroître le volume, l'efficacité et l'équité du financement national.

2. **Démontrer les résultats du GPE : renforcer la qualité et la cohérence de l'action au niveau des pays, en mettant l'accent sur les acquis scolaires, le financement national et la responsabilisation**
 - Soutenir efficacement la mise en œuvre de réformes prioritaires de l'éducation pilotées par les pays, en accordant une attention particulière à l'égalité des genres, à l'inclusion et aux contextes de fragilité.
 - **KPI :** réorientation des examens de mi-parcours pour suivre les résultats d'apprentissage et renforcer le financement national ; renforcement des mécanismes de responsabilisation dans les situations de fragilité et de conflit ; Simplification progressive des processus de pacte de partenariat et de MTR mise en œuvre, avec une feuille de route claire communiquée aux pays partenaires et partenaires, ainsi qu'au Conseil d'administration.
 - Renforcer la coordination structurée avec ECW
 - **KPI** : renforcement de la coordination et de la collaboration au niveau des pays entre GPE et ECW ; Au moins un projet pilote au niveau national lancé conjointement avec ECW pour mettre en œuvre et éclairer les voies de financement durable du GPE ; et les leçons apprises à partager avec le Conseil en juin 2027 ; Collaboration avec ECW pour affiner le lien humanitaire-financement du développement dans l'agenda de la finance durable du GPE.
 - Améliorer en permanence la performance du portefeuille de financements du GPE et en accélérer la mise en œuvre.
 - **KPI :** approbation de financements de qualité et maintien des niveaux de décaissements ; simplification progressive des processus de financement ; délai entre l'approbation du financement et le démarrage des programmes maintenu en deçà du niveau de référence de l'exercice 26 ; les processus de sélection des agents partenaires one été examiné, avec étude des options permettant d'identifier l'expertise spécifique nécessaire aux partenaires pays
 - Renforcer l'engagement et l'appui du partenariat autour de la mise en œuvre des réformes énoncées dans les pactes de partenariat.
 - **KPI :** partenariats financiers et techniques établis au niveau des pays ; le mécanisme de Partage de connaissances et d'innovations, L'Éducation à voix haute et les initiatives d'appui technique alignées pour soutenir la mise en œuvre des réformes.

3. **Renforcer l'efficacité du Secrétariat du GPE : piloter la transition vers le GPE 2030 tout en maintenant la dynamique opérationnelle**
 - Mettre en place un Secrétariat rationalisé et régionalisé, pleinement aligné sur les objectifs du GPE 2030, avec des coûts de fonctionnement conformes aux paramètres approuvés par le Conseil.

 - **KPI :** dépenses de fonctionnement sont maintenues sous le seuil de 7 % du total des décaissements, avec une attention continue à la protection de la capacité du GPE à fournir un soutien efficace au niveau national et une gestion des financements ; économies générées sont sécurisées sans être réduites par les coûts liés à la transition
- Préserver la capacité d'exécution et la culture de l'organisation tout au long de la transition stratégique.
 - **KPI :** modèle opérationnel du GPE 2030 pleinement opérationnel ; transition des nouveaux agents partenaires pour l'EOL et le KIX réalisée dans les délais prévus ; effectifs gérés conformément aux niveaux de dotation approuvés.

Annexe B – Priorités du GPE : juin 2025-juin 2026

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

(*Le présent document est rédigé dans le contexte de la Charte du GPE, qui définit un large éventail de rôles et de responsabilités pour la directrice générale du Secrétariat du GPE. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les activités à entreprendre en vertu des dispositions pertinentes de la Charte, mais plutôt de mettre en évidence les principales priorités de juin 2025 à juin 2026 de la directrice générale sur la base du plan de travail du Secrétariat pour l'exercice 2026).*

1. **Un discours solide : revitaliser en amont le programme en faveur d'un financement durable de l'éducation – et connaître les risques liés à l'absence d'investissement**
 - S'appuyant sur le discours du Comité directeur de haut niveau (HLSC), le GPE engage le dialogue en amont aux côtés des décideurs et responsables politiques afin d'encourager les leaders du monde entier à reconnaître et à valoriser pleinement le rôle essentiel de l'éducation dans la prospérité, la stabilité et la sécurité de l'économie mondiale.
 - **KPI :** une stratégie du GPE 2030 adaptée à l'objectif et au contexte ; mise en avant de l'éducation dans les forums mondiaux sur le financement et le développement (4e Conférence Internationale sur le Financement du Développement, deuxième Sommet mondial pour le développement social, *Global Gateway* de la Commission européenne, etc.).
2. **Un financement plus durable : mobiliser des investissements pour impulser la transformation du système éducatif**
 - Mener une campagne de reconstitution des ressources du GPE réussie en 2026.
 - **KPI :** mise en œuvre de scénarios réalistes et ambitieux pour la reconstitution des ressources du GPE en 2026 ; protection des promesses de contribution contre les réductions ; diversité des contributions ; campagne à forte visibilité pour le GPE et l'éducation.
 - Élargir la mobilisation des ressources du GPE et faire levier de ses capacités ; piloter la création de modes de financement innovant.
 - **KPI :** mobilisation de sources de financement variées et nouvelles ; mise en service de la Fondation du GPE ; mise à profit du fonds à effet multiplicateur pour mobiliser des financements supplémentaires ; des modèles de financement durable et innovant prêts à être expérimentés.
 - Mobiliser des financements intérieurs accrus et mieux adaptés pour l'éducation.
 - **KPI :** renforcement de l'alignement entre les ressources nationales et les priorités nationales en matière d'éducation ; protection des financements

intérieurs de l'éducation contre les réductions ; des plans nationaux éprouvés qui améliorent le volume, l'efficience et l'équité des financements intérieurs.

3. **Des résultats éprouvés pour le GPE : appuyer l'exécution des réformes prioritaires de l'éducation menées par le pays, améliorer la performance du portefeuille de financements du GPE et renforcer la communication sur les résultats de l'impact du GPE**

 - Soutenir efficacement l'exécution des réformes prioritaires de l'éducation menées par le pays, en accordant une attention particulière à l'égalité des genres et à l'inclusion.
 - **KPI :** mise en œuvre des examens de mi-parcours et suivi de l'avancement des réformes prioritaires ; amélioration de la communication des résultats sur les facteurs favorables, notamment l'égalité des genres ; accompagnement des pays dans la communication progressive des données sur les résultats de l'apprentissage ; dotation complète d'équipes régionales parfaitement opérationnelles.
 - Amélioration continue de la performance du portefeuille de financements du GPE.
 - **KPI :** augmentation des approbations et des décaissements de financements, amélioration de la performance des financements et accent mis sur la mise en œuvre.
 - Renforcer l'engagement et le soutien du partenariat autour de l'exécution des réformes énoncées dans les pactes de partenariat .
 - **KPI :** établissement de partenariats techniques et de financement au niveau des pays ; adaptation accrue du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations et de l'Initiative d'appui technique pour mieux appuyer l'exécution des réformes.
 - Apprendre et s'adapter pour améliorer notre capacité et notre efficacité à servir les pays partenaires et à les aider à améliorer les résultats d'apprentissage des enfants.
 - **KPI :** une stratégie GPE 2030 et un Cadre de résultats inspirés du GPE 2025, établissant des priorités et adaptés de manière à mieux rendre compte de la valeur ajoutée unique que représente le GPE ; création du cadre d'optimisation des ressources.

4. **Continuer de renforcer l'efficience du Secrétariat du GPE**

 - Poursuite des avancées vers la mise en place d'un Secrétariat plus efficace présentant des coûts d'exploitation réduits, un effectif adéquat, des frais de recouvrement moins élevés et une infrastructure informatique modernisée.
 - **KPI :** des équipes régionales entièrement opérationnelles ; des frais de recouvrement négociés avec la Banque mondiale, des économies supplémentaires réalisées sur les coûts directs.
 - Amélioration continue de la culture et des valeurs du GPE dans l'ensemble des sites du GPE (Washington D.C., Paris, Bruxelles, Chennai, Nairobi)

 KPI : indicateur spécifique dans le rapport sur les risques institutionnels ; utilisation d'outils efficaces de communication interne.